



RÈGLEMENT

de la Randonnée des Fruitières à Comté 2026

Chaque participant dûment inscrit se voit remis un bracelet qu'il s'engage à porter de manière visible tout au long de la Randonnée afin de prouver son inscription.

Les personnes qui ne portent pas de bracelets ne sont pas considérées comme participant à la Randonnée et ne peuvent prétendre à aucune des prestations proposées (Sécurité, balisage, ravitaillement, repas...).

Sécurité

1. La Randonnée des fruitières à Comté est une randonnée et non une compétition.
2. Respecter le balisage, le code de la route, et les consignes de sécurité.
- 3. Port du casque rigide obligatoire en VTT**
4. Chaque participant doit être couvert par son assurance.
5. Les enfants sont sous la responsabilité des parents ou d'un majeur désigné. Chaque adulte inscrit peut inscrire avec lui 5 enfants au maximum.
6. Chaque participant est responsable de son matériel en cas de vol, accident ou perte : la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée.
7. Partez avec du matériel en bon état et prévoyez un nécessaire de réparation.
8. La participation à la Randonnée est soumise à une limite maximale du nombre d'inscrits fixée par les organisateurs à 2000 participants.

Droit à l'image

9. Droit à l'image : par son inscription, chaque participant déclare abandonner tout droit sur les supports, images ou autres, réalisés lors de l'événement et qui pourront être utilisés librement par les organisateurs.

Respect de l'environnement

10. Respecter l'environnement et les espaces sensibles : bien suivre le balisage, ne pas cueillir de fleurs, ne pas laisser de déchets, les chiens doivent être tenus en laisse.
11. Eviter le gaspillage, venez avec votre écocup, respectez la nourriture et en particulier le Comté en faisant preuve de modération et d'esprit de partage sur les ravitaillements.

Annulation / Remboursement

12. **Il ne sera procédé à AUCUN REMBOURSEMENT des frais d'inscription payés à l'avance sauf annulation par l'organisateur (cas de force majeure, catastrophe naturelle...).**
13. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas inscrire ou d'exclure de la participation à la manifestation toute personne dont le comportement ou les propos ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

Informations pratiques

14. Chiens acceptés, tenus en laisse
15. Attention : pas de location de vélos sur place.
16. Pas de point de recharge vélo à assistance électrique sur place
17. Ravitaillements dans les fromageries, dans les villages, sur le parcours et à l'arrivée.
18. Compris dans l'inscription : ravitaillements sur les parcours et assiette repas à l'arrivée (sandwich/dessert pour les enfants de moins de 10 ans) **SERVIS avant 15h**. Accès aux ravitaillements pour les suivants.

Contact / Renseignements :

Communauté de communes Frasne-Drueon
Tél : 07.56.12.63.25 – a.vida@frasnedrueon-cfd.fr
site internet : <http://www.frasnedrueon-cfd.fr>

